CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U21 - Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2007

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2 A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2007 • Code sujet : **D1** • Durée : **1h20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Intervention pratique en équipe face à des alarmes de télésécurité (3 questions) **Page 3**

2. Rédaction d'une main courante (1 question) **Page 5**

3. Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal (2 questions) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 2-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Intervention pratique en équipe face à des alarmes de télésécurité

Le candidat traite en situation simulée un scénario tiré au sort comportant des alarmes incendie, intrusion ou techniques, sur une installation de télésécurité. Il identifie l'événement, organise l'intervention des rondiers, applique les consignes et rend compte de la situation.

Traitement de l'alarme

Question 1. Identifier les alarmes et leur localisation, appliquer les consignes du client et réaliser le contre-appel ou la levée de doute adaptés. Selon la situation, alerter les services publics de sécurité ou les techniciens de maintenance.

Alarme	Localisation et conduite
Incendie	Détecteur de fumée du local annexe d'une société industrielle : aucun correspondant, levée de doute par rondier. Si le détecteur est défaillant, le neutraliser et prévenir la maintenance.
Intrusion	Résidence du client 54001 : contre-appel sans réponse, puis envoi d'un rondier. En cas d'effraction, alerter la police.
Technique	Client 54000 : contre-appel sans réponse, puis vérification par rondier et confirmation auprès du client. Dans le scénario, vérifier la dépose autorisée avec la société VESTA et faire neutraliser l'installation.

Ne jamais transmettre un code d'accès par téléphone. Consigner l'identification du site et du détecteur, puis solliciter le service adapté aux faits établis.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contre-appel et levée de doute adaptés ; police en cas d'effraction, maintenance en cas de détecteur défaillant, vérification client et neutralisation pour l'alarme technique.

Gestion des rondiers

Question 2. Choisir et missionner le rondier le mieux positionné, assurer le suivi de son intervention et réagir aux événements rencontrés. Donner des consignes claires, prudentes et conformes au cadre légal, notamment en cas d'effraction ou de nécessité de préserver les lieux.

1. Choisir le rondier disponible le mieux prépositionné et lui préciser le site, l'alarme et sa mission. Suivre sa position et ses comptes rendus.
2. Si le premier rondier est immobilisé sans blessure, envoyer en priorité un second rondier sur l'intrusion, en tenant compte de la position des deux autres. Le dépannage du véhicule n'est pas prioritaire.
3. En cas d'effraction, demander une observation à distance, appeler la police et interdire l'entrée dans le pavillon ainsi que toute manipulation des objets. Transmettre à la police les descriptions et informations signalées.
4. Maintenir le rondier sur place jusqu'à ce que la situation soit sécurisée. Pour l'intervention technique, lui rappeler les précautions d'approche et lui demander de neutraliser l'installation avant son départ.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Envoyer le rondier le mieux placé, suivre la mission, préserver les lieux et les indices, et maintenir le rondier jusqu'à sécurisation.

Compte rendu et communication professionnelle

Question 3. Rendre compte de l'intervention au responsable de la station et au client ou à la personne désignée au contrat. Communiquer avec maîtrise de soi, précision et concision, employer un langage professionnel et appliquer les procédures adaptées.

Rédiger une main courante chronologique, factuelle et concise, avec les heures réellement relevées, les interlocuteurs, les appels, les décisions et les comptes rendus. Ne pas inventer d'horaires.

- Pour l'intrusion, noter l'effraction, les objets, les informations sur les fugitifs et le véhicule, les appels à la police, son arrivée et le départ du rondier après sécurisation et accord du client.
- Pour l'alarme technique, consigner les observations du rondier, la confirmation auprès du client, la neutralisation et les consignes données.
- Informer immédiatement le responsable de station, rendre compte au client ou à la personne désignée au contrat, et demander un rapport à chacun des deux rondiers concernés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Main courante précise et chronologique ; compte rendu immédiat au responsable, information du client désigné et rapports des rondiers concernés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Rédaction d’une main courante

À partir des événements de l’intervention simulée, le candidat rédige une main courante retraçant les faits et les actions menées. L’évaluation porte sur le respect de la chronologie, ainsi que sur la précision, la concision et la clarté du compte rendu.

Compte rendu écrit

Question 1. Rédiger la main courante de l’intervention en respectant la chronologie des événements et en produisant un compte rendu précis, concis et clair.

Main courante - alarme intrusion, client 54001. Reporter les heures exactes lues à l’horloge du PC.

1. Alarme reçue. Contre-appel au site sans réponse; envoi du rondier n° 1 pour levée de doute.
2. Le rondier n° 1 signale une sortie de route, sans blessure, et son véhicule hors service. Dépannage différé; envoi urgent d’un second rondier selon sa position.
3. Le second rondier constate la porte arrière du garage forcée et un téléviseur, un magnétoscope et une chaîne hi-fi dehors. Consigne d’observer à distance, sans entrer ni toucher aux objets. Police avisée.
4. Deux adolescents fuient en Mercedes, immatriculation partielle 4--- BZH 73, vers Champigneulles. Description transmise à la police; consigne de préserver les lieux.
5. À l’arrivée de la police, départ refusé jusqu’à sécurisation. Propriétaire arrivé, mécontent; chef de service informé et rapports demandés aux deux rondiers.
6. Après accord du client, le rondier quitte les lieux. Bijoux signalés volés; il se rend à l’Hôtel de Police pour témoigner.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Alarme intrusion du client 54001 : police informée, lieux préservés jusqu’à sécurisation, puis départ du rondier après accord du client et témoignage à l’Hôtel de Police.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal

L'interrogation orale évalue les connaissances du candidat sur la chaîne de télésécurité, ses matériels et les règles APSAD citées dans le sujet. Elle vérifie aussi sa maîtrise des conditions légales d'intervention et sa capacité à proposer des solutions de prévention.

Chaîne de télésécurité et règles APSAD

Question 1. Présenter la chaîne de télésécurité et les matériels qui la composent, puis exposer les règles APSAD citées dans le sujet : R8, R31, R41 et R81.

La chaîne suit ce parcours : détecteurs ou déclencheurs, centrale d'alarme, transmetteur et voie de communication, station de télésurveillance, opérateur, puis client, rondier, maintenance ou secours selon l'alarme. L'opérateur identifie le site et la zone, applique les consignes, vérifie l'alerte et consigne chaque action. Les règles APSAD citées encadrent les installations et services concernés : R8 et R31 sont liées à la surveillance à distance et au traitement des alarmes; R41 est une référence plus ancienne du domaine; R81 porte sur les systèmes de détection d'intrusion. Il faut se référer au champ d'application et à l'édition en vigueur de chaque règle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Détecteurs → centrale → transmetteur et réseau → opérateur → client, rondier, maintenance ou secours. Les règles APSAD citées encadrent les équipements et le service de télésurveillance.

Cadre légal et prévention des incidents

Question 2. Expliquer les conditions légales de l'intervention, notamment la légitime défense, le flagrant délit, le droit d'appréhension et l'obligation d'assistance. Proposer des solutions pertinentes pour éviter les incidents rencontrés pendant l'épreuve pratique.

La légitime défense suppose une atteinte injustifiée et une riposte immédiate, nécessaire et proportionnée. En cas de crime ou délit flagrant puni d'emprisonnement, l'article 73 du Code de procédure pénale autorise toute personne à appréhender l'auteur et à le remettre sans délai à un officier de police judiciaire. L'agent ne poursuit pas l'auteur et ne mène pas d'enquête. L'obligation d'assistance consiste à porter secours ou alerter les services compétents, sans s'exposer ni exposer autrui à un danger grave.

Pour éviter les incidents du scénario, choisir le rondier le mieux positionné et suivre sa progression; ne pas entrer dans un lieu potentiellement occupé ni toucher aux objets; appeler la police et préserver les lieux. Ne jamais communiquer un code par téléphone. Vérifier les travaux auprès du client, faire neutraliser l'équipement défaillant selon la procédure et consigner les échanges.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Intervenir sans dépasser la nécessité et la proportionnalité, protéger les personnes, appeler les autorités, préserver les lieux et assurer le suivi ainsi que la traçabilité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Le BP Agent technique de prévention et de sécurité, épreuve E2 A, session 200, repère D1, évalue une intervention en télésécurité. D'une durée totale de 1h20 et de coefficient 2, elle comprend 30 minutes de pratique, 20 minutes de rédaction et 30 minutes d'oral, pour 40 points. Elle porte sur les alarmes, la coordination des rondiers, la main courante et le cadre légal.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La levée de doute s'effectue par contre-appel, rondier ou moyens vidéo et micro selon la situation.
- Le choix du rondier tient compte de sa position géographique et du degré d'urgence.
- En cas d'effraction, préserver les lieux : ne pas entrer ni toucher aux objets avant l'intervention des autorités.
- La main courante rapporte les événements dans l'ordre chronologique avec précision et concision.

Points de vigilance & attentes du jury

- Identifier l'alarme, le site, le client et le type de détecteur avant de décider de la conduite à tenir.
- Prioriser l'intervention urgente sur une demande non urgente, notamment si aucun blessé n'est signalé.
- Donner des consignes prudentes et légales, et transmettre aux autorités les informations utiles sans altérer les lieux.
- Vérifier que la main courante restitue clairement les événements dans leur ordre chronologique.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la levée de doute après une alarme ?

Identifiez le site, le client et la nature de l'alarme. Appliquez les consignes du contrat et effectuez le contre-appel prévu. Si le doute persiste, missionnez un rondier ou utilisez les moyens de vérification disponibles.

Q : Que faire si un rondier découvre une effraction et des objets à l'extérieur ?

Demandez-lui de rester à distance en observation, sans entrer ni toucher aux objets, afin de préserver les lieux et les traces éventuelles. Contactez la police, transmettez les informations recueillies et maintenez le rondier sur place jusqu'à sécurisation.

Q : Comment sont répartis le temps et les points de l'épreuve ?

La durée totale est de 1h20 : 30 minutes de pratique, 20 minutes pour rédiger la main courante et 30 minutes d'oral. Les trois parties valent respectivement 22, 8 et 10 points, soit 40 points au total.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement respecter ?

La grille évalue l'identification des alarmes, la gestion des rondiers, la pertinence des consignes, les comptes rendus et la maîtrise du cadre légal. À l'écrit, le jury vérifie la chronologie, la précision, la concision et la clarté.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.